EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-02

Nombre de conseillers en exercice: 15

Présents : 11 Votants : 13 Pouvoirs : 2

Pour: 13 / Contre: 0 / Abstention: 0 / Ne prend pas part au vote: 0

<u>OBJET</u>: OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-AGNIN SUR BION, Isère, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur ARMANET Pascal, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2025

<u>PRESENTS</u>: ARMANET Pascal, BALAN Jean-Baptiste, BRISON Sophie, CICERON Céline, DURANTON Isabelle, GINON-REY Mathieu, GONNET Martial, PENET Eliane, PERRIN Alain, THEVENON Jean-Marie, VACHER Roselyne.

ABSENT: CHAPELIER Gilles, DI PONIO Caroline

<u>POUVOIRS</u>: COCHARD Virginie donne pouvoir à DURANTON Isabelle BAGUET GALLON Yoan donne pouvoir à THEVENON Jean-Marie

Secrétaire de séance : DURANTON Isabelle

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame BRISON Sophie, 1ère adjointe, rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre ou Opération	Budget 2024	25%	Article	Montant
Chapitre 20 (hors opérations)	5 000	1 250	203	1 250
chapitre 204	50 000	12 500	204 182	12 500
Chapitre 21 (hors opérations)	289 971,86	72 493	2111	2 000
			2112	2 000
			212	2 000
			2 131	25 000
			2 151	20 493
			2 152	6 000
			21 538	5 000
			2 1 5 6	1 000
			2 158	2 000
			2 183	5 000
			2 184	2 000
			total	72 493

TOTAUX 344 972 86 243

Envoyé en préfecture le 03/02/2025

Reçu en préfecture le 03/02/2025

Publié le

ID : 038-213803513-20250128-2025_02_D-DE

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'APPROUVER l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 86243€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

> Fait à Saint Agnin Sur Bion, Le 28 janvier 2025

La secrétaire de séance, DURANTON Isabelle

(A)

Le Maire, ARMANET Pascal